

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Baptiste le 16 avril à 19 h 30 au 3090, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets : Autoriser la demande de dérogation mineure en vue d'un projet de lotissement afin de déroger la largeur minimale sur la ligne avant pour la création de 2 lots. Ces deux nouveaux lots permettront de séparer le terrain résidentiel du verger à l'arrière.

Identification du site concerné : Lot actuel 4 148 963 (3475, rang du Cordon).

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste ce vingt-septième jour de mars deux mille dix-neuf.

Le directeur général,



Martin St-Gelais